



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-717

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction Régionale aux droits des femmes et à l'égalité

75-2025-11-24-00008 - Arrêté du 24/11/2025 portant agrément de mise en oeuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-11-25-00007 - Arrêté 2025-01589 du 25 novembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-01394 du 23 octobre 2025 désignant les membres du cabinet du préfet de police habilités à accéder aux images et enregistrements du système de vidéoprotection de la préfecture de police (1 page)

Page 6

75-2025-11-25-00001 - Arrêté n°2025-01585 du 25 novembre 2025 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 8

75-2025-11-25-00002 - Arrêté n°2025-01586 du 25 novembre 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 10

75-2025-11-25-00004 - Arrêté n°2025-01590 du 25 novembre 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 12

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

75-2025-11-24-00008

Arrêté du 24/11/2025 portant agrément de mise
en oeuvre du parcours de sortie de la
prostitution et d'insertion sociale et
professionnelle



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général aux politiques publiques

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France

ARRÊTÉ n°

**portant agrément de mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution
et d'insertion sociale et professionnelle**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Grand Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-1 à R. 121-12-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, déposée le 16 juin 2025, pour le département de Paris, signée par Madame Pascale PETITJEAN, présidente de l'association du Bus des Femmes ;

Vu l'avis favorable émis par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Paris ;

Considérant que cette association remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

.../...

Immeuble " Le Ponant 1 " - 5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15

Tél. Standard : 01 82 52 40 00 - Mél : pref-courrier-internet@paris.gouv.fr - Site : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

X : https://x.com/Prefet75_IDF - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-etat-en-ile-de-france/>

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'agrément prévu aux articles L. 121-9 et R. 121-12-1 du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'**association du Bus des Femmes**, dont le siège social est situé au **58 rue des Amandiers, 75020 Paris**, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de Paris.

Article 2

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'association mentionnée à l'article 1^{er} ou, dans les autres cas, de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 4

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Paris sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de Paris), accessible sur le site internet de la préfecture, à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 24/11/2025

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
et par délégation,
La préfète, directrice de cabinet

Signé

Karine DELAMARCHE

Préfecture de Police

75-2025-11-25-00007

Arrêté 2025-01589 du 25 novembre 2025
modifiant l'arrêté n° 2025-01394 du 23 octobre
2025 désignant les membres du cabinet du
préfet de police habilités à accéder aux images
et enregistrements du système de
vidéoprotection de la préfecture de police

arrêté n° 2025-01589

modifiant l'arrêté n° 2025-01394 du 23 octobre 2025 désignant les membres du cabinet du préfet de police habilités à accéder aux images et enregistrements du système de vidéoprotection de la préfecture de police

Le préfet de police,

VU l'arrêté n° 2025-01394 du 23 octobre 2025 désignant les membres du cabinet du préfet de police habilités à accéder aux images et enregistrements du système de vidéoprotection de la préfecture de police ;

SUR proposition du préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1

À l'article 1 de l'arrêté du 23 octobre 2025 susvisé, au titre du 1° s'agissant des Conseillers avec le profil « visionneur », après les mots « *Mme Juliette LAFFARGUE, commissaire de police, conseillère technique adjointe chargée des affaires de police* », sont ajoutés les mots « - *M. Léon LUCHART, conseiller opinion et discours ;* ».

Article 2

Le préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué au directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies, et publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 25 novembre 2025

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2025-11-25-00001

Arrêté n°2025-01585 du 25 novembre 2025
Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le **25 Nov 2025**

ARRETE N° 2025-01585

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Capitaine Thibaud BRICMAN**, né le 20 juillet 1995, affecté au sein de la 22ème compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Le Préfet de police

signé

Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2025-11-25-00002

Arrêté n°2025-01586 du 25 novembre 2025
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le **25 Nov 2025**

ARRETE N° 2025-01586

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Major Sylvain BAEZA**, né le 17 mars 1974, affecté au sein de la 26^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Le Préfet de police

signé

Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2025-11-25-00004

Arrêté n°2025-01590 du 25 novembre 2025
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 25NOV2025

ARRETE N° 2025-01590

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe **Valérie SEGAUX**, née le 24 août 1973, affectée au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Le Préfet de police

signé

Patrice FAURE